

*Impôt sur le revenu—Loi**[Traduction]*

Je signalerai au ministre que lorsqu'une personne achète une automobile nord-américaine, peu importe que ce soit à Terre-Neuve, à Toronto ou à Hawkesbury dans la grande circonscription de Glengarry-Prescott-Russell, les frais de transport sont les mêmes. Les arguments qu'il vient tout juste d'utiliser sont complètement erronés et sans fondement.

Permettez-moi aussi de signaler autre chose au ministre. Dans son rapport, le comité a recommandé ce qui suit:

*[Français]*

Que la limite de 20 000 \$ applicable au coût d'une voiture de tourisme et donnant droit à une déduction pour amortissement ou pour frais de location soit relevée de manière à tenir compte de la taxe provinciale de vente au détail sur une voiture de 20 000 \$, et que cette limite soit rajustée périodiquement.

Donc, monsieur le Président, nous voyons que c'était une recommandation du Comité parlementaire, que la défense du ministre n'avait aucune valeur car il comparait cela aux frais de transport. Et justement, dans le cas des frais de transport, cela est égal partout au Canada.

Ce que mon collègue de Laval-des-Rapides (Garneau) veut, c'est que les frais pour la taxe provinciale soient en fait égalisés dans une certaine mesure, pas tout à fait, puisque la taxe sera toujours plus élevée dans certaines provinces que dans d'autres, malheureusement, mais on pourrait quand même tenir compte de cela, et on pourrait au moins déduire la dépense de cette taxe.

Mon honorable collègue de Westmorland—Kent (M. Robichaud) me faisait part il y a juste quelques instants que la taxe provinciale de vente dans sa province se situe à 11 p. 100, monsieur le Président. Alors, ceci veut dire que si une personne achète une voiture de 20 000 \$ en Alberta, par exemple, et qu'une personne achète une voiture de 20 000 \$ dans la circonscription de Westmorland—Kent, disons, à Moncton ou dans cette région-là, la personne de Calgary va avoir droit à de l'équipement valant 2 200 \$ de plus sur son automobile avant de perdre la déduction, car les commettants de mon collègue de Westmorland—Kent, eux, devront dépenser 2 200 \$ en taxe de vente et ne pourront pas déduire cette partie-là du coût d'opération d'une automobile.

*[Traduction]*

Le ministre prétend croire à la justice. Si c'est le cas, en quoi cela est-il juste de permettre à un président d'une grande entreprise manufacturière de déduire de son revenu imposable les sommes qu'il dépense pour l'installation de panneaux de chêne sur les murs de son bureau, de poignées de porte en or, de lavabos de luxe et de sièges de toilette rembourrés, tandis que le vendeur de balayeuse qui travaille pour la même entreprise, lui, n'est pas autorisé à déduire les frais d'installation d'un climatiseur dans sa familiale? En quoi cela est-il juste?

Le ministre prétend qu'il est pour la justice. Eh bien, si c'est le cas, il devrait faire deux choses. Premièrement, je lui suggérerais d'augmenter le montant que le contribuable peut déduire pour l'achat d'une automobile neuve. Loin de moi l'idée d'inviter les particuliers à s'acheter des Saab ou ces autres voitures coûteuses qui valent dans les 75 000 \$ pour déduire leur coût de leur revenu imposable, mais 20 000 \$, c'est trop peu pour celui qui achète une familiale équipée d'un climatiseur. Pourquoi le ministre ne prévoit-il pas au moins

une somme raisonnable, pour que les gens aient les moyens de s'acheter une auto convenable?

En outre, pourquoi est-il en faveur d'une politique totalement discriminatoire qui ne permet pas de déduire la taxe provinciale? Il se fonde sur l'existence d'autres caractéristiques discriminatoires comme les différences dans le coût du transport. Pourtant, il devrait savoir, ou alors ses collaborateurs devraient le lui dire, que cela n'est pas vrai. Il y a un certain nombre d'années, l'industrie automobile nord-américaine a entrepris de répartir également ce coût parce qu'elle avait de la difficulté à concurrencer l'industrie automobile japonaise, spécialement sur la Côte ouest. Si les fabricants d'automobiles ont pu prendre une telle mesure pour rendre le système plus équitable, pourquoi le ministre ne peut-il en faire autant? Il n'y a rien de mal à ce que les employés d'une société quelconque puissent déduire une somme raisonnable au titre d'une automobile.

● (1150)

Je lui dirais qu'avec une familiale Taurus de Ford, qui à mon sens est une voiture de taille normale, ordinaire, dotée de la climatisation, il devrait pouvoir déduire tous les coûts. Si le ministre dit qu'il n'a pas besoin de la climatisation, je lui répond alors qu'il ne devrait pas en faire un objet de déductions pour les gestionnaires des grandes sociétés installés dans d'imposants tours à bureaux. Ce qui est bon pour le petit vendeur d'aspirateurs Electrolux devrait l'être aussi pour le président d'Electrolux. S'il veut être juste, c'est ce qu'il devra faire. C'est facile pour lui de dire aux vendeurs, à ceux qui doivent se déplacer dans tout le pays pour leur travail, qu'ils ne peuvent déduire leurs dépenses d'automobile parce que le ministre a décidé que les vendeurs doivent avoir une voiture plus petites ou qu'ils ne peuvent avoir la radio. Si c'est ce qu'il veut faire, il devrait imposer les mêmes règles aux grands patrons. Tant qu'il n'y consentira pas, je crois qu'il devra prévoir des déductions raisonnables, et faire en sorte que les taxes de vente provinciales n'interviennent pas dans la mesure arbitraire qu'il veut imposer aujourd'hui.

**M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, j'aimerais remercier l'hon. député d'en face de ses bons mots sur le libre-échange.

**M. Boudria:** Quoi?

**M. Hawkes:** De ses bons mots pour le libre-échange.

**M. Boudria:** Avez-vous perdu la tête?

**M. Hawkes:** Si j'ai perdu la tête?

**M. Orlikow:** Vous savez bien que c'est le cas.

**M. Boudria:** Je retire ce que j'ai dit. Je connais déjà la réponse.

**M. Hawkes:** Après les avoir écoutés, nous savons que souvent les membres de l'opposition ne lisent pas les notes d'information préparées par leurs recherchistes, avant de venir en chambre. Il a très bien expliqué pourquoi le coût des automobiles était tout d'un coup à peu près le même dans tout le pays. C'est en raison de la concurrence des importations sur la Côte ouest. Tout d'un coup, nous, résidents de l'Alberta, de la Colombie-Britannique ou d'ailleurs, payons à peu près le même prix. Autrefois, nous payions trop cher nos voitures et